

Etude de la double pénalité de pauvreté en France

2023

Volet quantitatif

Table des matières

Résumé exécutif

Définition et méthodologie

Contexte de l'étude

Analyse de la double peine par poste de dépenses

Leviers de réduction de la double peine

Table des matières

➤ Résumé exécutif

Définition et méthodologie

Contexte de l'étude

Analyse de la double peine par poste de dépenses

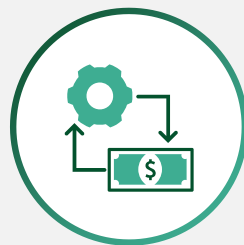
Leviers de réduction de la double peine

Messages clés (1/2) | La double peine accentue la précarité des ménages pauvres dont les dépenses sont déjà contraintes par le contexte inflationniste



Les ménages pauvres n'ont presque aucune capacité d'épargne, leurs fins de mois peuvent se jouer à quelques dizaines d'euros...

- 14.6% des Français sont sous le seuil de pauvreté monétaire (4.2m de ménages)¹
- €8,700 de revenu disponible annuel moyen par UC pour un ménage du 1^{er} décile et €13,300 pour le 2^{ème} décile²
- Capacité d'épargne quasi-nulle et recours à l'endettement pour faire face à des aléas (perte d'emploi, santé, impayés par exemple)
- Taux d'effort supérieur à la moyenne quasi-systématiquement pour les postes de dépenses contraintes (% de dépenses sur les revenus)



...ils s'adaptent en choisissant de réduire la quantité ou la qualité consommée, une situation aggravée dans le contexte inflationniste déjà contraignant..

- Renoncement à certaines dépenses comme des soins ou la réparation de son véhicule qui peuvent être source de surcoût dans le futur
- Réduction des quantités consommées (alimentation, chauffage) pouvant générer des insuffisances et problèmes de santé
- Diminution de la qualité (pas de fruits et légumes)



... et subissent un phénomène économique, "la double peine", sur la plupart de leurs postes de dépense, ce qui accentue la précarité de leur condition

- Surcoût payé par les ménages pauvres pour un même bien/service lorsque le prix est ramené à l'unité consommée
- Plusieurs natures de double peine qui peuvent être contraintes (structure de prix, mécanisme de marché) ou discrétionnaires (biais cognitif, manque ou asymétrie d'information, pouvoir de négociation plus faible)
- Forte hétérogénéité selon les profils de ménages et les dépenses étudiées

1. Source INSEE, 2019, seuil de pauvreté à 60% du revenu médian. 2. INSEE, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2019

Messages clés (2/2) | Des mécanismes de soutien et offres "solidaires" existent mais peuvent être améliorées pour réduire le poids de cette double peine



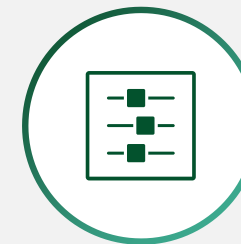
Néanmoins, des mécanismes de soutien public aux plus pauvres existent...

- Prestations sociales et aides exceptionnelles ont un effet redistributif très fort mais hétérogène selon la situation du ménage
- Plutôt qu'une compensation de double peine, ce sont surtout des filets de sécurité permettant l'accès à certains "marchés" (logement locatif par exemple) dont les ménages pauvres seraient autrement exclus car le taux d'effort demandé serait trop important
- Effet de "palier" pouvant être très marqué pour les ménages à la frontière des critères d'éligibilité (effet difficilement quantifiable sur l'ensemble de la population)



...et le secteur privé est également impliqué dans la réduction des doubles peines...

- Indirectement, grâce à des effets de compétition entre acteurs conduisant à étoffer une gamme de produits/services et permettant parfois une baisse des prix (par exemple arrivée de nouveaux acteurs)
- Mais aussi directement, grâce à des offres "solidaires" visant les ménages pauvres
- La qualité de ces offres est variable et la communication parfois absente



...mais des leviers d'amélioration existent encore côté entreprises et secteur public pour minimiser la double peine à la racine

- Limiter le taux de non-recours aux aides déjà existantes en facilitant les démarches et mettant en place des attributions automatiques (à l'image de la Complémentaire Santé Solidaire avec le RSA)
- Limiter les facteurs exogènes dans le profil de risque d'un ménage pauvre, via la réglementation pour limiter des surprimes liées à la localisation
- Renforcer la communication sur les risques associés à certains comportements

Table des matières

Résumé exécutif

➤ Définition et méthodologie

Contexte de l'étude

Analyse de la double peine par poste de dépenses

Leviers de réduction de la double peine

Cette étude a
vise à factueliser
et illustrer les
phénomènes de
double peine



Factueliser et estimer quantitativement la double peine via l'analyse de base de données et rapports "institutionnels" ou par des simulations directement auprès des prestataires de services concernés (assureurs, opérateurs mobile, etc.)



Incarner les doubles peines à travers des "personas" et les illustrer en montrant leurs effets dé-moyennisés



Apporter des éclairages additionnels sur les habitudes et pratiques des ménages pauvres pour mettre en lumière les origines ou les conséquences plus ou moins directes des différentes doubles peines identifiées



Sensibiliser les acteurs privés, publics et associatifs aux impacts de cette double peine **et les inciter à explorer des solutions**

Cette étude met en lumière les doubles-peines subies par les ménages pauvres à travers l'analyse de dix postes de dépenses

Une étude concentrée sur la comparaison entre ménage pauvre et médian...



Ménages pauvres

- Option privilégiée : 1^{er} et 2^{ème} déciles
- Selon disponibilité de la donnée : 1^{er} quintile/quartile, bas revenus, ménage pauvre ou bénéficiaires des minimas sociaux

VS.



Ménages médians

- Option privilégiée: moyenne du 5^{ème} et 6^{ème} déciles
- Selon disponibilité de la donnée : moyenne 2^{ème}/3^{ème} quartile, 3^{ème} quintile ou ensemble de la population

... sur un périmètre de dix postes de dépenses couvrant près de 70% du budget d'un ménage représentatif...



Loyer



Assurances



Emprunt



Frais bancaires



Equipement



Charges



Mobilité



Telecom

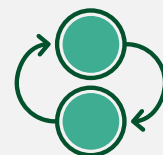


Santé



Alimentation

... qui met en lumière deux grandes catégories de doubles peines expliquées par plusieurs facteurs...



Même produit, même mode de consommation

- Structure de prix défavorable
- Mécanismes de marché (offre-demande)

&



Produit ou mode de consommation différent

- Effet d'exclusion/localisation
- Biais cognitifs ou manque d'information
- Pouvoir de négociation

La **double peine**¹, un phénomène économique qui affecte les ménages les plus pauvres



Un **surplus de dépenses** pour les ménages pauvres :

- Pour la même unité consommée, ces ménages paient un supplément par rapport aux ménages “médians”



Qui s'applique de manière **hétérogène** sur la population pauvre selon :

- Les caractéristiques des ménages (localisation, équipements,...)
- Les postes de dépenses

1. On désignera par “double peine” de pauvreté le phénomène économique et les mécanismes conduisant à des effets de « double pénalité » de pauvreté éprouvé par les ménages pauvres, en valeur, soit un surplus de dépense pour une même unité de consommation.

La double peine est provoquée par quatre facteurs



Un effet de volume : les coûts fixes créent une double pénalité pour les ménages consommant des petits volumes (par exemple, effet de surface des logements, qui impacte le coût unitaire des loyers, de l'assurance habitation).



Un effet d'exclusion : le profil de risque, le manque de trésorerie des ménages pauvres ne leur permet pas d'accéder à des biens de qualité moyenne (par exemple, effet d'exclusion dans l'immobilier, obsolescence ou absence d'électroménager).



Un manque d'informations ou des biais cognitifs : par manque d'information les ménages pauvres ont des comportements de consommation qui ne sont pas en leur faveur (par exemple, mauvais dimensionnement de leur assurance par rapport à leur besoin, mal-endettement).



Un effet de localisation : conséquence directe de l'effet d'exclusion sur l'immobilier, les ménages pauvres sont pénalisés par leur localisation (par exemple, surprime sur les assurances).

La double peine de pauvreté repose sur la notion de prix par unité consommée et s'affranchit des quantités

Prix par unité consommée



Prix payé

Unités consommées

L'objectif est de s'affranchir de la notion de quantité consommée, qui varie fortement selon les déciles de niveau de vie. Le premier décile consommant moins, il est plus sensible aux coûts fixes qui composent le prix des biens ou services.

Définir ce qui constitue une unité consommée, selon les catégories de dépense, n'est pas toujours trivial. Cet exercice de définition est un aspect important de l'étude : les unités de consommation choisies (par exemple, prix de l'assurance au kilomètre, prix du loyer par m²,...) sont définies pour chacune des catégories de dépense étudiées.

Une méthode de calcul en 3 étapes avec comme tronc commun les dépenses d'un ménage représentatif du 1^{er} ou 2^{ème} décile issues de l'enquête BdF¹ de l'INSEE



Etape 1 :
Identification et estimation de la double peine et de sa prévalence²

Les ménages du D1 subissent une **double peine de 30%** sur les frais d'entretien de leur voiture liée à une plus grande vétusté



Etape 2 :
Pondération de la double peine au sein du poste de dépense

Les frais d'entretien représentent **13% du budget mobilité** d'un ménage représentatif du D1



Etape 3 :
Pondération par le poids du poste de dépense dans le budget du ménage

En 2022, les dépenses de **mobilité représentent 13% du budget total** d'un ménage pauvre du D1



Résultat :
Evaluation de la double peine monétaire en % du budget et en valeur

La double peine sur les frais d'entretien s'élève donc à $30\% \times 13\% \times 13\% = 0.5\%$ du budget total, soit $0.5\% \times 20,300 = c. \text{€}100$

(1) BdF = Budget des Familles, enquête statistique réalisée tous les 5 ans environ par l'INSEE, la dernière disponible date de 2017, la prochaine aura probablement lieu en 2026
(2) A noter que pour certaines doubles peines, la prévalence bien qu'existante ne rentre pas en compte dans le calcul car le budget "type" d'un ménage du premier décile pondère déjà les dépenses moyennes par cette prévalence, on évite donc ainsi le double-comptage (par exemple, les dépenses moyennes pour le loyer prennent en compte le fait que 24% des ménages sont propriétaires et donc ne payent pas de loyer)

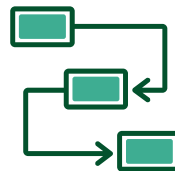
Source: INSEE "Budget des Familles" (2017); Analyse BCG et Action Tank

L'estimation de la double peine est un exercice complexe reposant sur le recoupement d'une multitude de sources et de données de natures différentes



Des dates d'actualisation souvent différentes

- Les données utilisées dans le cadre de notre estimation ont parfois des dates de publications très différentes (allant 2011 à 2022)
- La fréquence d'actualisation des données est très variable (tous les 5 ans pour le Budget des Familles vs. tous les ans pour le Baromètre du numérique)



Une granularité de la donnée très variable

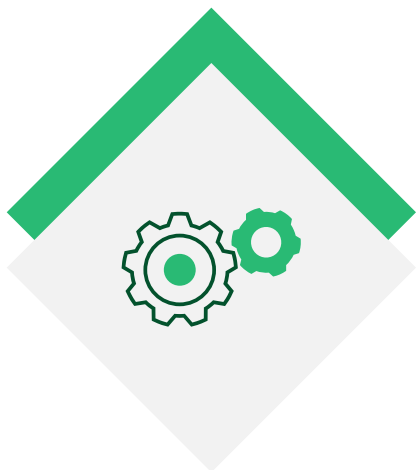
- La granularité des données est également variable, du plus précis (par décile) au plus large (quartile/bas revenus)
- La nature des documents étudiés peut aussi varier (rapport, baromètre, base de données)
- L'étude utilise les dénominations retrouvées dans les rapports mais ramène l'analyse au 1^{er} et 2^{ème} décile de niveau de vie



Un recours nécessaire à des hypothèses intermédiaires

- En l'absence de données précises à la granularité étudiée, l'étude repose parfois sur des **hypothèses intermédiaires** (pro-ratisation entre années, proxy sur un indicateur commun à l'ensemble de la population)
- Les simulations de prix sont effectuées sur la base de devis en ligne et ne constituent pas une offre "finale"

La présente étude repart de la littérature existante sur la double peine et vise à approfondir la méthodologie et les données utilisées pour sa quantification



Approfondissement méthodologique

Application d'une méthodologie documentée et détaillée pour la quantification de chaque double peine, basée sur la comparaison entre ménage pauvre et médian



Actualisation des données

Utilisation des données les plus récentes à partir de sources fiables sur un périmètre d'analyse le plus large disponible (France entière dans la mesure du possible)



Intégration de nouvelles doubles peines

Identification et intégration de doubles peines sur des postes de dépenses jusqu'à présent peu étudiés (frais bancaires, équipement, alimentation)



Révision des prévalences

Application de la double peine sur une différence de prévalence entre ménage pauvre et ménage médian pour déterminer la nature "contrainte" de ces doubles peines

Table des matières

Résumé exécutif

Définition et méthodologie

➤ Contexte de l'étude

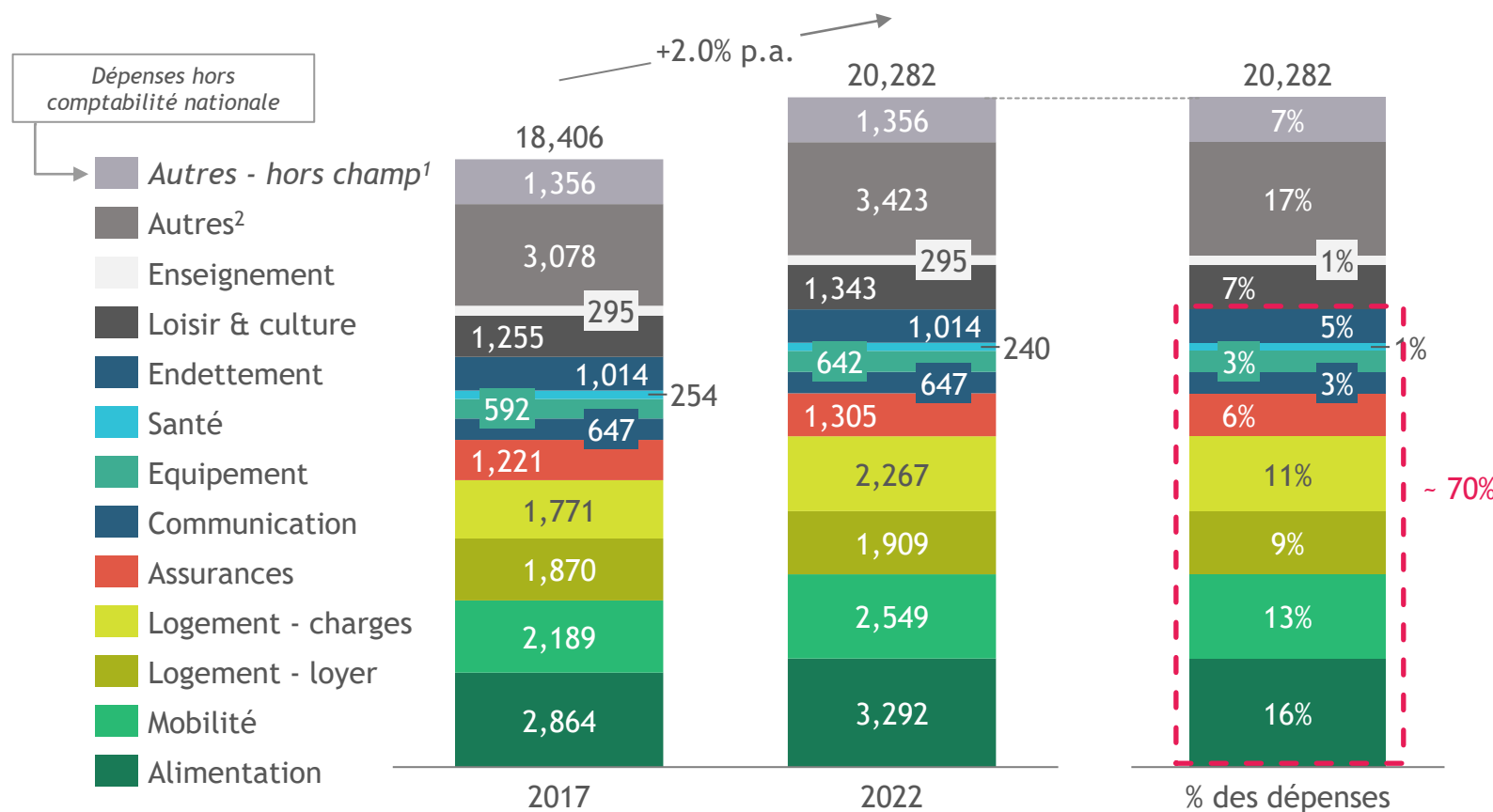
Analyse de la double peine par poste de dépenses

Leviers de réduction de la double peine



Le budget moyen d'un ménage du D1 s'élèverait à c.€20.3k en 2022, basé sur les données de 2017 actualisées de l'évolution de l'indice des prix à la consommation

Dépenses en valeur et en % des dépenses des ménages du 1er décile (€/%, 2017-2022)



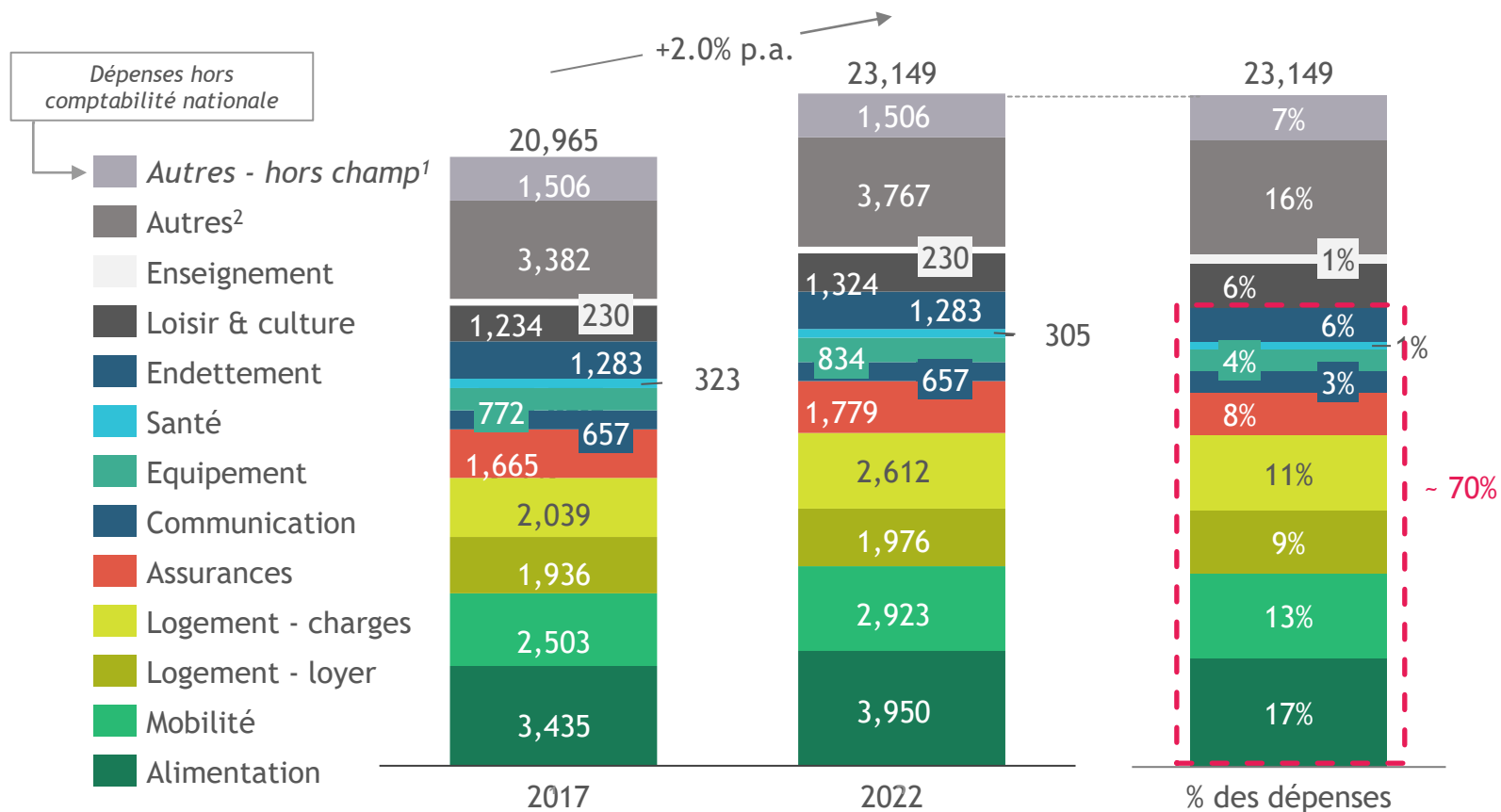
- Les dépenses des ménages du D1 s'élèveraient à €20.3k en 2022 (+10% vs. 2017) en prenant uniquement en compte l'effet inflationniste sur les prix
- Ce chiffre est théorique car il ne prend pas en compte l'adaptation des habitudes de consommation des ménages (réduction des volumes consommés, réduction de la qualité)
- 70% des dépenses des ménages sont concernées par une ou plusieurs doubles peines identifiées

(1) Autres (hors champ): impôts et taxes, aides et dons en argent, gros travaux dans le logement (2) Autres: alcool & tabac, habillement, cosmétique, restauration & hôtels
Source: INSEE Budget des familles (2017); INSEE Indice des prix à la consommation (2022); Analyse BCG et Action Tank



Zoom D2 | En suivant la même méthode, le budget moyen d'un ménage du D2 s'élèverait à c.€23.1k en 2022

Dépenses en valeur et en % des dépenses des ménages du 2ème décile (€/%, 2017-2022)



- Les dépenses des ménages du D1 s'élèveraient à €23.1k en 2022 (+10% vs. 2017) en prenant uniquement en compte l'effet inflationniste sur les prix
- Ce chiffre est théorique car il ne prend pas en compte l'adaptation des habitudes de consommation des ménages (réduction des volumes consommés, réduction de la qualité)
- 70% des dépenses des ménages sont concernées par une ou plusieurs doubles peines identifiées

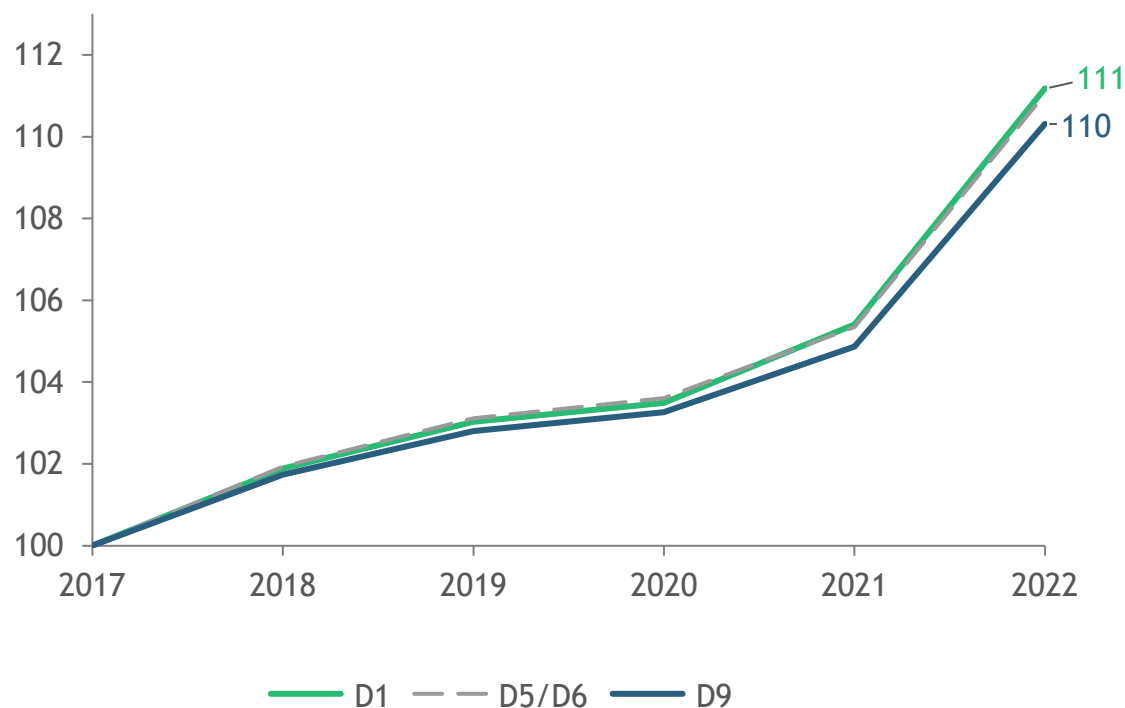
(1) Autres (hors champ): impôts et taxes, aides et dons en argent, gros travaux dans le logement (2) Autres: alcool & tabac, habillement, cosmétique, restauration & hôtels
Source: INSEE Budget des familles (2017); INSEE Indice des prix à la consommation (2022); Analyse BCG et Action Tank



Le contexte inflationniste impacte négativement tous les ménages, mais se fait d'autant plus ressentir chez les ménages pauvres relativement à leur revenu

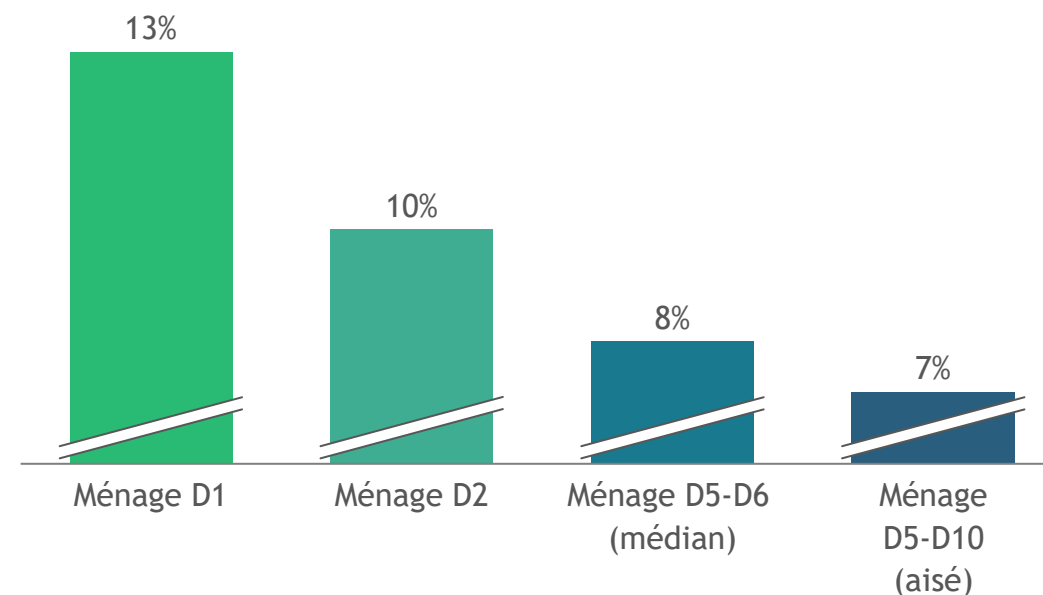
L'inflation faciale n'apparaît pas significativement plus forte pour les ménages pauvres...

Indice annuel des prix à la consommation selon le niveau de vie du ménage (Indice, 2017 = 100)



...mais relativement à leur revenus disponibles, cette inflation les impacte particulièrement

Hausse du coût du panier¹ en pourcentage du revenu de 2017 selon le niveau de vie par France Stratégie (en % du revenu, 2017-22)



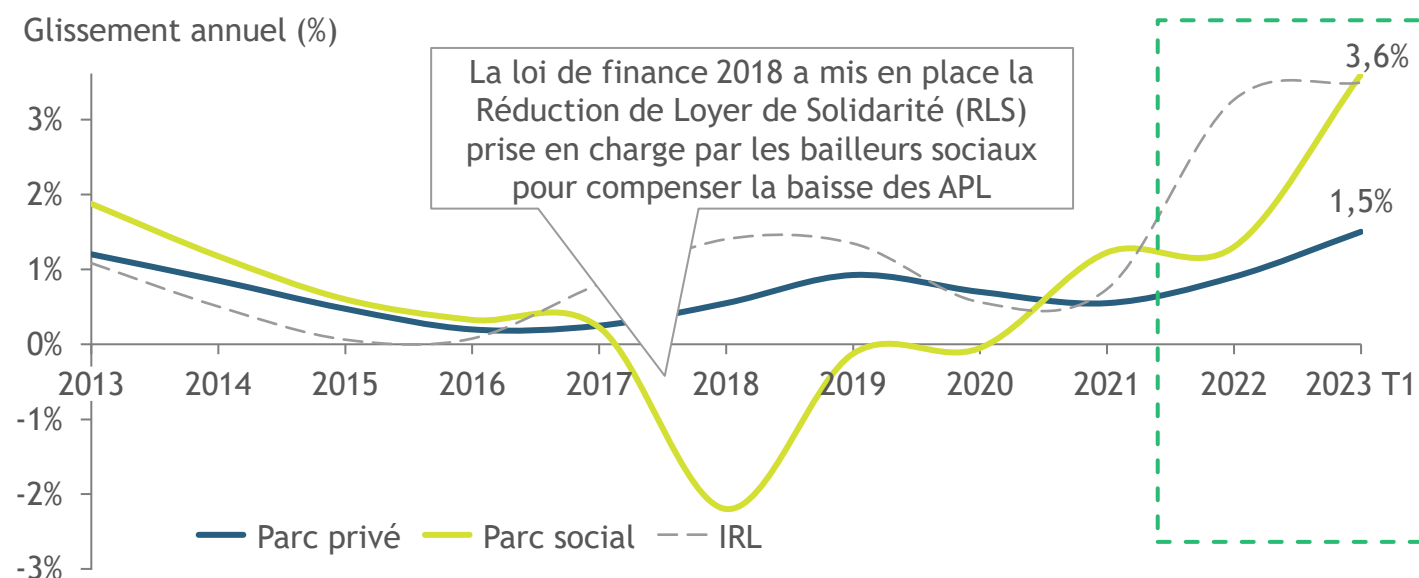
(1) L'étude France Stratégie étudie le panier alimentation/transport/logement
Source: INSEE "Budget des Familles" (2017), France Stratégie "Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ?" (2022)



Une inflation contenue sur les loyers grâce à une indexation contrôlée mais qui reste plus forte dans le parc social dû à une révision annuelle quasi systématique

Depuis 2021, les loyers du parc social ont augmenté plus rapidement que dans le privé, atteignant 3,6% au 1^{er} trimestre 2023 et mettant sous pression les ménages les plus fragiles

Évolution annuelle de l'indice des loyers d'habitation selon le secteur (% glissant sur les 12 mois précédents, 2013-2023)



Les loyers du parc social sont révisés annuellement au 1^{er} janvier sur l'indice de référence des loyers (IRL), ce qui entraîne une **hausse plus rapide que dans le parc privé** dans un contexte de forte inflation car ces derniers ne font pas l'objet d'une indexation quasi-systématique¹

(1) Le propriétaire d'un logement du secteur privé peut augmenter le loyer 1 fois par an (révision annuelle basée sur l'IRL) si le bail le prévoit (clause de révision). Si le bail ne contient pas de clause de révision, le montant du loyer doit rester le même pendant toute la durée du bail. Selon une analyse de l'OFCE "en grande couronne, le loyer reste majoritairement inchangé pour les locataires qui restent en place (80% des logements du parc locatif privé) ». Un bailleur social peut augmenter le loyer au-delà de l'IRL lorsque des travaux de réhabilitation ont été effectués. En cas de changement de locataire, une révision du loyer est également possible sous certaines conditions

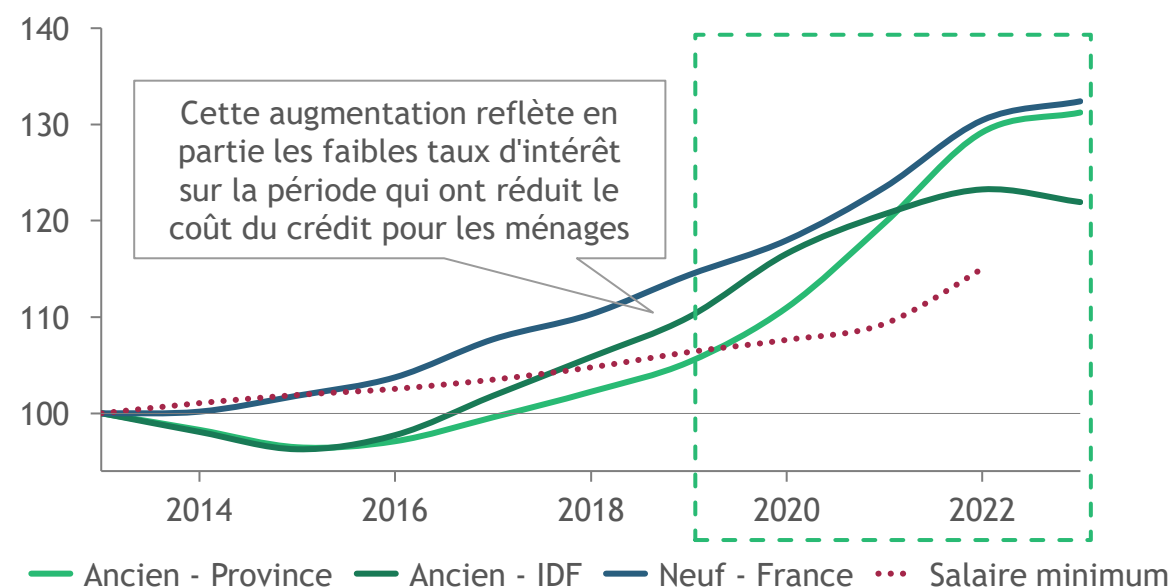
Source: INSEE "Évolution annuelle de l'indice des loyers d'habitation" (2023); OFCE "Pouvoir d'achat : quel impact de l'évolution à venir des loyers ?" (2022)



L'accès à la propriété pour les ménages pauvres est rendu difficile par la hausse rapide du prix de l'immobilier et des restrictions croissantes sur le crédit

En l'espace de 10 ans, les prix de l'immobilier ont augmenté entre 20% et 30%, plus rapidement que le salaire minimum (particulièrement depuis 2016)

Évolution annuelle de l'indice des prix des logements anciens/neufs (Indice 2010=100, 2010-2023)



Face à la hausse des taux d'intérêt, l'encadrement par le taux d'usure permet de limiter le coût du crédit mais conduit à l'exclusion des ménages les plus modestes. Néanmoins, le taux d'usure a fortement augmenté en passant de 2,97% (juillet 2019) à 5,09% (juillet 2023) pour les prêts sur 20 ans et plus).

30%

Taux "d'éviction au crédit" des ménages gagnant moins de €3,000 (vs. 13% pour les revenus >€5,000)¹

- “L'accès au crédit est en train de se restreindre pour les faibles revenus. Sans crédit, les ménages modestes sont condamnés à rester locataire et à subir les hausses de loyers”
- Pierre Chapon, Co-fondateur de Pretto
- “Dans certaines communes, la condition de disposer de hauts revenus pour acheter dans le centre n'est même plus suffisante pour les ménages primo-accédants. L'héritage devient alors un facteur déterminant qui renforce nécessairement des mécanismes de ségrégation sociale”
- Jean-Marie Bockel, ancien sénateur, rapport d'information

(1) Etude du courtier en ligne Pretto, à noter que le seuil de €3,000 est bien supérieur au seuil de pauvreté

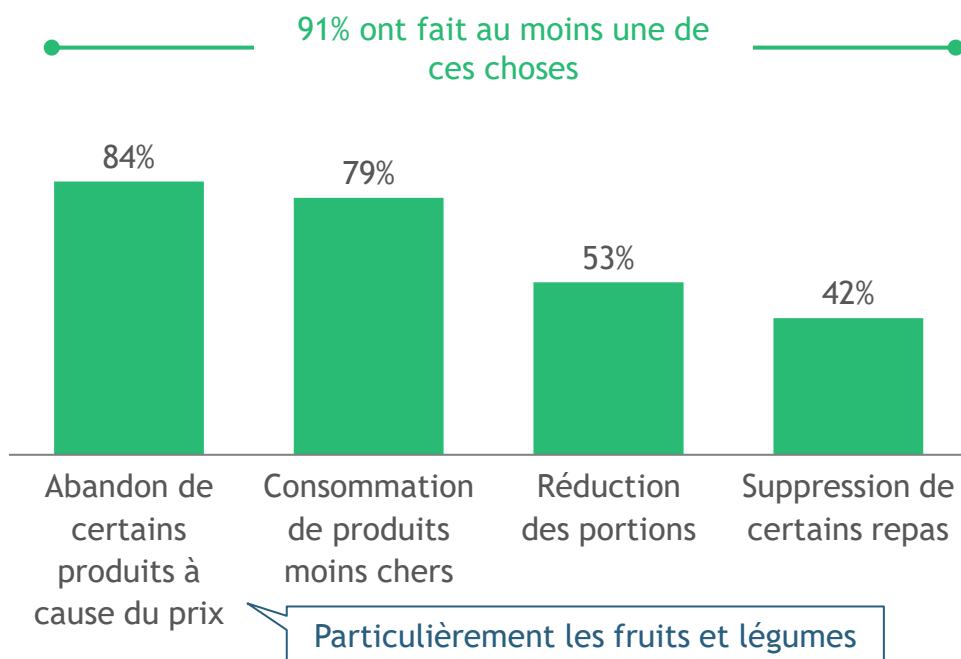
Source: INSEE "Indice des prix des logements" (2023); Pretto "Faites-vous partie des exclus du crédit immobilier ?" (2023); Sénat "Les communes face à l'inflation des prix de l'immobilier : Quels moyens d'action pour réguler le marché ?" (2020)



L'inflation des prix alimentaires impacte particulièrement les ménages les plus précaires qui s'inquiètent des conséquences potentielles sur leur santé

La hausse des prix alimentaires a contraint les ménages les plus pauvres à changer leurs habitudes alimentaires, en réduisant notamment la quantité et la qualité des produits consommés

Proportion des sondés¹ qui répondent avoir pris cette décision à cause de l'inflation (% des répondants, 2023)



Ces changements alimentaires peuvent avoir des conséquences sur la santé des ménages qui sont nombreux à s'en inquiéter

67%

Des personnes gagnant le SMIC ou moins craignent que leur santé soit impactée par leurs changements d'habitudes alimentaires causés par l'inflation

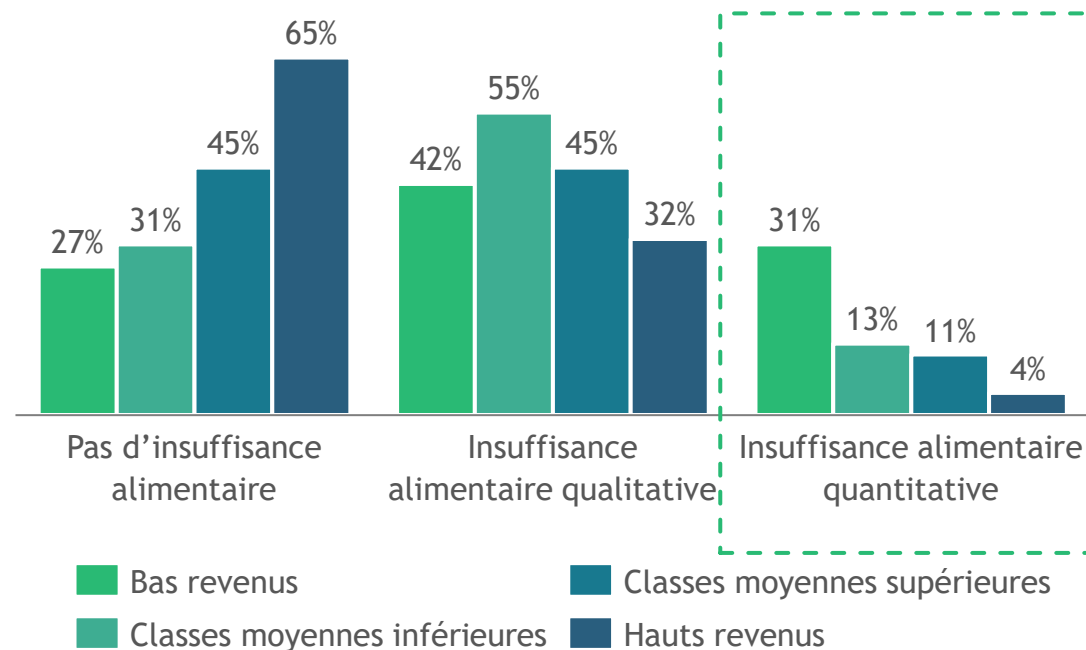
(1) Sondage IFOP conduit auprès d'un échantillon de 1007 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et gagnant le SMIC ou moins
Source: IFOP "Enquête sur la précarité et l'éducation alimentaires" (2023); Analyse BCG et Action Tank



L'effet de restriction induit par l'inflation crée une spirale négative pour les ménages en insuffisance alimentaire qui cumulent d'autres fragilités

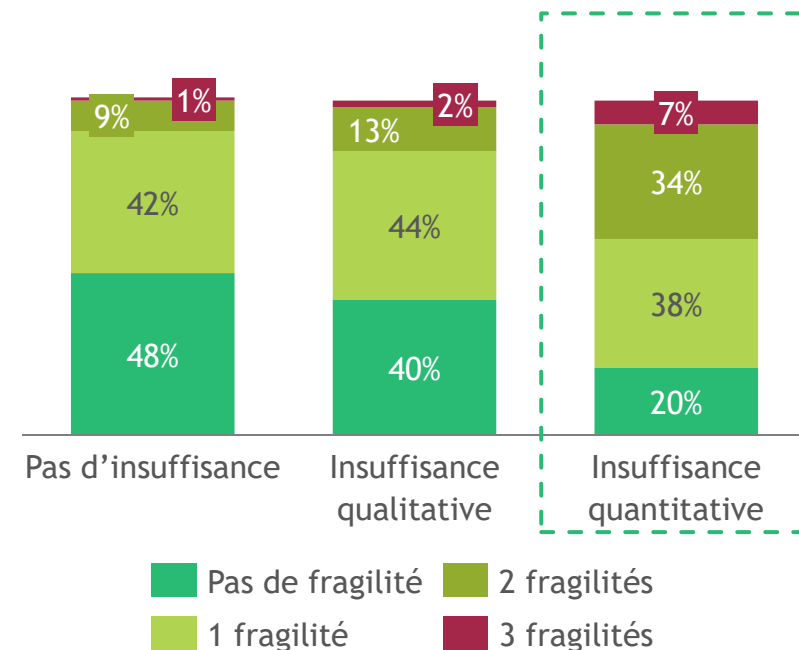
Les ménages pauvres sont beaucoup plus nombreux à se retrouver en situation d'insuffisance alimentaire quantitative (31% vs. 11% pour une classe moyenne aisée)

Individus en situation d'insuffisance alimentaire quantitative, qualitative ou sans insuffisance selon le niveau de revenus (% , 2022)



Or, 80% des ménages en insuffisance alimentaire quantitative cumulent des fragilités liées au logement, à la santé et à l'isolement, les rendant d'autant plus vulnérables à l'inflation

Cumul des fragilités¹ chez les personnes en situation de précarité alimentaires (% , 2022)



(1) 3 types de fragilités sont étudiés: la santé, le logement, l'isolement
Source: CREDOC "Enquête Conditions de vie et aspirations des Français" (2023); Analyse BCG et Action Tank

Table des matières

Résumé exécutif

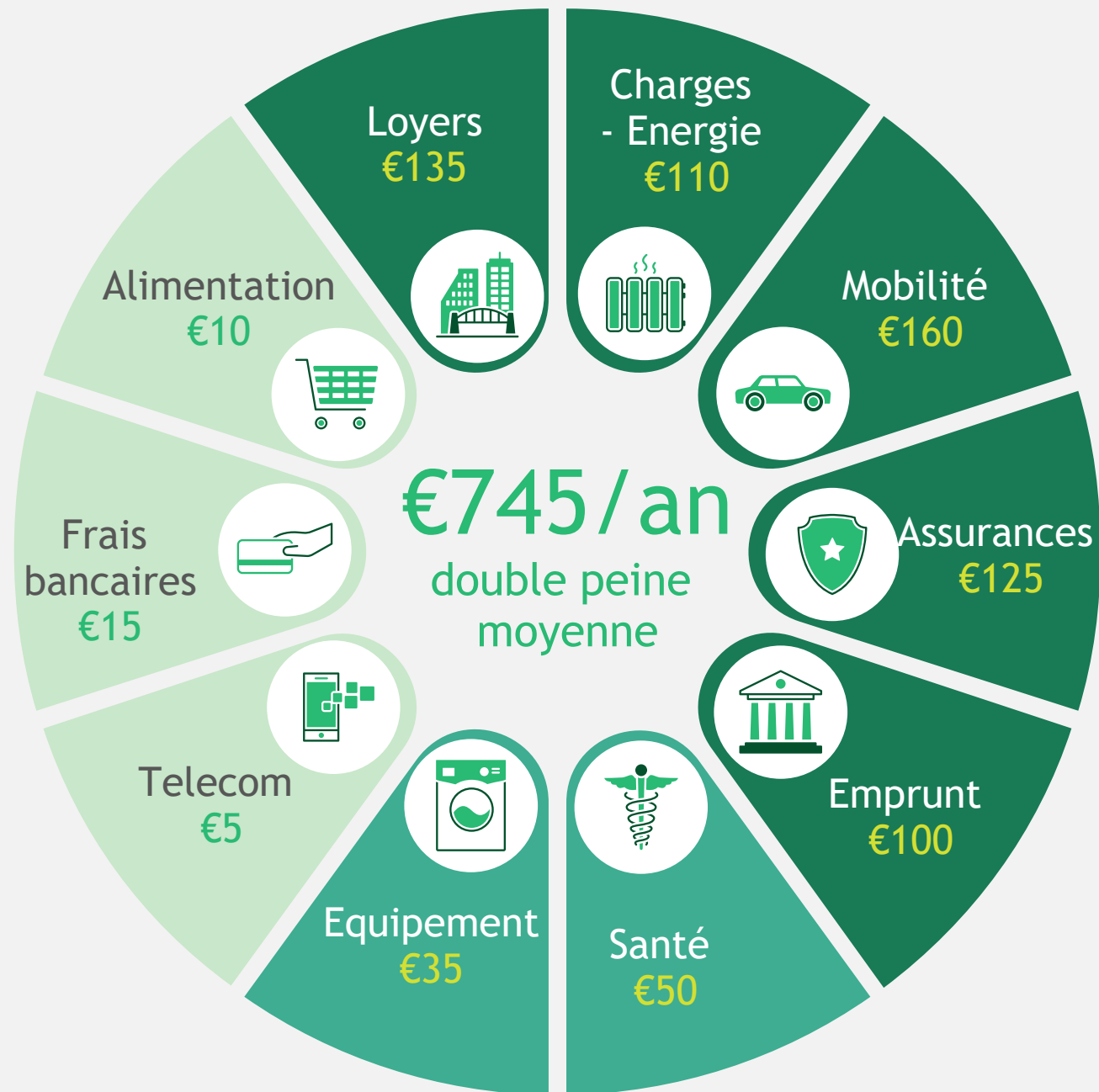
Définition et méthodologie

Contexte de l'étude

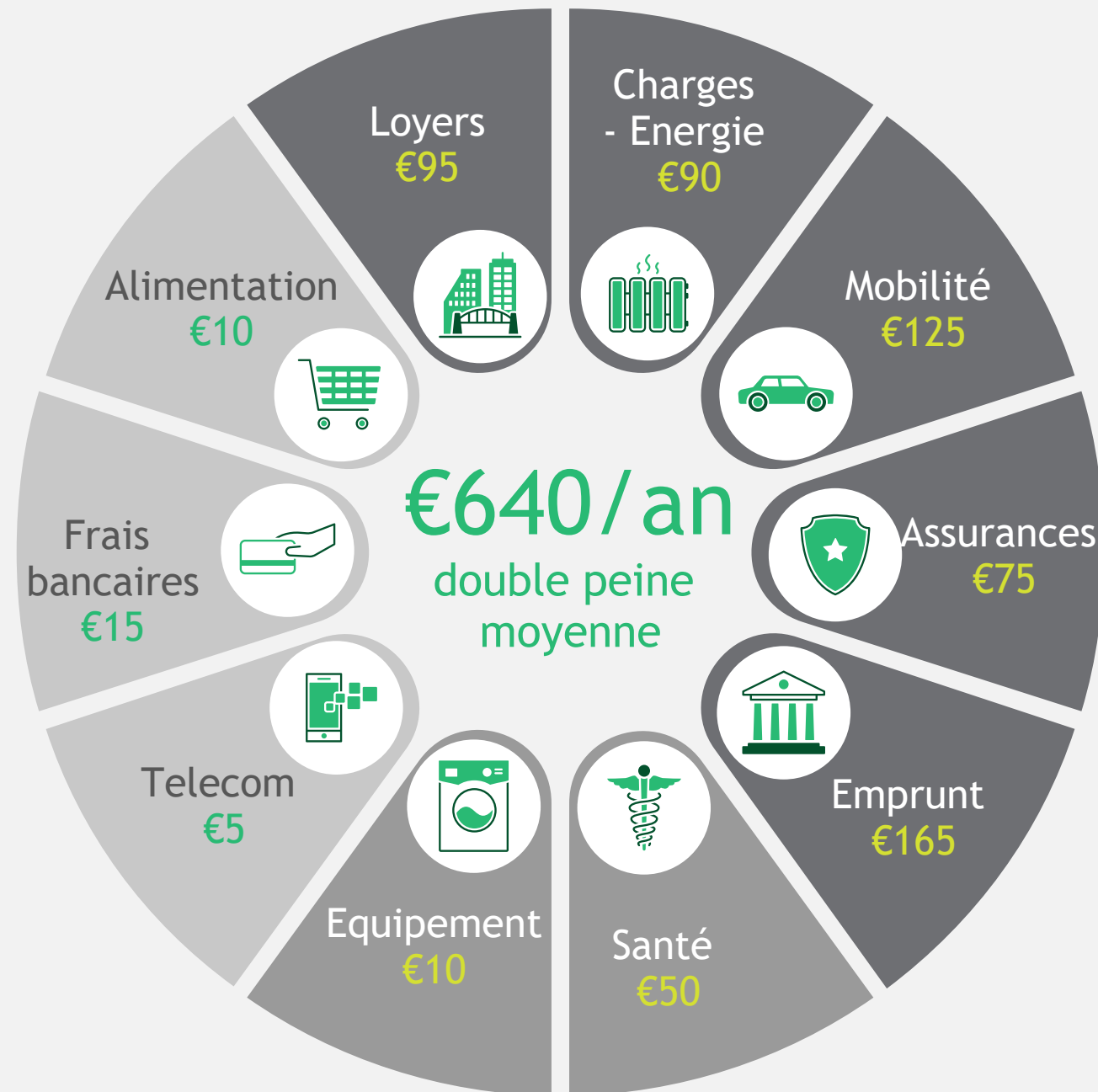
➤ Analyse de la double peine par poste de dépenses

Leviers de réduction de la double peine

La double peine moyenne sur le D1 est estimée à €745 par an, concentrée sur cinq postes de dépense (c. 90% de la double peine moyenne)



Sur le deuxième décile (D2), cette double peine est estimée à €640/an en suivant la même méthodologie que pour le D1



Les doubles peines sont liées à des caractéristiques socio-démographiques ou habitudes comportementales associées à la situation de pauvreté



Surface - petits logements avec un loyer par m² plus élevé
Exclusion - profil de risque contraignant les ménages pauvres à vivre dans des logements plus vétustes dont le loyer est surévalué



Isolation - logements moins bien isolés, plus énergivores
Abonnement - part fixe de l'abonnement amortie sur une consommation plus faible
Illectronisme - pas d'accès aux réductions des offres web



Assurance auto. - frais fixes amortis sur moins de km, effet localisation pénalisant, stationnement collectif et extérieur
Assurance habitation - frais fixes amortis sur moins de m², dégressivité des tarifs avec la taille du logement



Frais d'entretien - vétusté des véhicules, source de frais d'entretien & réparation plus élevés
Consommation en carburant - anciens véhicules plus consommateurs en carburant



Surface - petits logements avec valeur immo. par m² plus élevée
Taux d'intérêt - endettement au taux d'usure (immo, conso) conduisant à un surcoût sur le crédit, à iso-capital
Manque de trésorerie - recours au crédit à la consommation pour faire face à des problèmes de trésorerie plus fréquents



Offres subventionnées - recours à des offres mobiles avec forfait et téléphone, par manque de trésorerie
Carte mobile - utilisation plus fréquente de cartes mobiles moins compétitives (interdits bancaires, biais cognitifs)



Aucune complémentaire - non-couverture conduisant à un reste-à-charge plus élevé
Renoncement aux soins - difficultés financières aggravant un état de santé globalement moins bon (non quantifié)



Absence de lave-linge - recours à laverie automatique due à une incapacité physique (liée au logement) ou financière d'installer un lave-linge



Accidentalité des frais d'incident - précarité financière source de frais d'incident plus fréquents
Non-facturation des frais - probabilité plus faible d'échapper aux frais d'incident facturés par les banques



Commerce de proximité - surcoût sur le panier moyen par incapacité de se rendre en grande surface (non-motorisation, zone dépourvue d'hypermarché)



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1	€1,909/an	9.4%	~€135/an
D2	€1,976/an	8.5%	~€95/an
	<i>Budget moyen 2022 pour le loyer net des aides au logement</i>	<i>Poids dans le budget total</i>	<i>Double peine moyenne (avant compensation)¹</i>

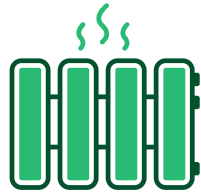
Le logement est l'un des principaux postes de dépenses des ménages pauvres, la double peine moyenne est de c.€140 (D1) et de c.€95 (D2) liée à des surfaces plus petites et des logements plus vétustes

<i>Doubles peines identifiées</i>	Effet de surface (parc privé)		Effet de surface (parc social)		Vétusté des logements	
<i>A combien s'élève la double peine ?</i>	8% (D1)	6% (D2)	2% (D1)	2% (D2)	1% (D1)	1% (D2)
	de double peine sur le loyer au m ²		de double peine sur le loyer au m ²		de double peine sur le loyer au m ²	
<i>Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?</i>	~€155/an (D1) pour un ménage avec 0,4 pièce en moins	~€110/an (D2) pour un ménage avec 0,3 pièce en moins	~€40/an (D1) pour un ménage avec 0,2 pièce en moins	~€35/an (D2) pour un ménage avec 0,1 pièce en moins	~€20/an (D1)	~€10/an (D2)
	En moyenne par ménage sur le décile					
<i>Qui sont les ménages du D1 concernés ?</i>	Les ménages payant un loyer dans le parc privé		Les ménages payant un loyer dans le parc social		Les ménages qui subissent des difficultés de vétusté/inconfort du logement	
	38% (D1)	28% (D2)	39% (D1)	34% (D2)		

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1 €2,267/an

11.2%

€110/an

D2 €2,613/an

11.3%

€90/an

Budget moyen 2022 pour les charges de logement (élect., gaz, eau, ordures, charges collectives)

Poids dans le budget total

Double peine moyenne (avant compensation)¹

La facture énergétique est source de double peine à hauteur de c.€110 (D1) et c.€85 (D2) car les ménages pauvres ont des logements moins bien isolés et font face à une structure de prix défavorable sur leur abonnement au gaz

Doubles peines identifiées	Effet d'isolation	Abonnement au gaz	Exclusion numérique
A combien s'élève la double peine ?	7% (D1) 7% (D2) de double peine sur la consommation de gaz + élect.	17% (D1) 6% (D2) de double peine sur le prix du gaz au kWh	5% (D1) 5% (D2) de double peine sur le prix du gaz/élect au kWh
Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?	~€80/an (D1) ~€95/an (D2) pour un ménage dont la consommation théorique est supérieure de 15 kWh/m ²	~€55/an (D1) ~€25/an (D2) pour un ménage se chauffant au gaz	~€55 (D1) ~€65 (D2) pour un ménage sans souscription à une offre en ligne
Qui sont les ménages du D1 concernés ?	Ensemble des ménages propriétaires et locataires du parc privé 61% (D1) 66% (D2)	Les ménages qui ont un abonnement au gaz pour se chauffer 38% (D1) 37% (D2)	Les ménages en situation d'illectronisme 21% (D1) 21% (D2)

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1	€2,550/an	12.6%	€160/an
D2	€2,920/an	12.6%	€125/an
	<i>Budget moyen 2022 en mobilité (achat, entretien, carburant, transports en commun)</i>	<i>Poids dans le budget total</i>	<i>Double peine moyenne¹</i>

La mobilité génère €160 (D1) et 125€ (D2) de double peine en moyenne, car les ménages pauvres ont des voitures plus anciennes qui génèrent un surcoût d'entretien et de carburant

<i>Doubles peines identifiées</i>	Frais d'entretien des voitures		Consommation en carburant	
<i>A combien s'élève la double peine ?</i>	30% (D1)	19% (D2)	9% (D1)	4% (D2)
	de double peine sur les frais d'entretien		de double peine sur les frais de carburant	
<i>Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?</i>	~€95/an (D1) pour une voiture 3 ans plus ancienne (vs. médian)	~€90/an (D2) pour une voiture 2 ans plus ancienne (vs. médian)	~€65/an (D1) pour une voiture 3 ans plus ancienne (vs. médian)	~€35/an (D2) pour une voiture 2 ans plus ancienne (vs. médian)
<i>Qui sont les ménages du D1 concernés ?</i>	Les ménages possédant un véhicule		Les ménages possédant un véhicule	
	54% (D1)	65% (D2)	54% (D1)	65% (D2)

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1 €1,305/an

6.4%

€125/an

D2 €1,779/an

7.7%

€75/an

Budget moyen 2022 en assurances (automobile, habitation, santé, etc.)

Poids dans le budget total

Double peine moyenne¹

Les ménages pauvres subissent également une double peine de €125 (D1) et €75 (D2) pour assurer leur logement et leur voiture à cause d'une structure de prix défavorable et d'une surprime liée à la localisation

Doubles peines identifiées

Assurance automobile

Assurance habitation

A combien s'élève la double peine ?

17% (D1) 6% (D2)

21% (D1) 14% (D2)

de double peine sur l'assurance auto

de double peine sur l'assurance habitation

Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?

€65/an (D1) €30/an (D2)

€60/an (D1) €45/an (D2)

Pour un ménage parcourant 10,000km

Pour un ménage vivant dans 75m²

Qui sont les ménages du D1 concernés ?

Les ménages assurant un véhicule avec facteur de double peine (voie publique, quartier défavorisé, moins de km)

Les ménages assurant des petites surfaces (nombre de pièces inférieur)

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1	€1,014/an	5,0%	€100/an
D2	€1,283/an	5.5%	€165/an
	<i>Budget moyen 2022 en remboursement d'emprunt</i>	<i>Poids dans le budget total</i>	<i>Double peine moyenne¹</i>

L'endettement est source de €100 (D1) et €165 (D2) de double peine moyenne car les ménages pauvres s'endettent à des taux plus élevés et plus souvent pour faire face à des dépenses pré-engagées

<i>Doubles peines identifiées</i>	Immobilier - effet surface	Immobilier - taux d'intérêt	Conso. - taux d'intérêt	Conso. - trésorerie
<i>A combien s'élève la double peine ?</i>	0% (D1) 5% (D2) de double peine sur l'annuité de crédit immo	7% (D1) 7% (D2) de double peine sur l'annuité de crédit immo	4% (D1) 4% (D2) de double peine sur l'annuité de crédit conso	12% (D1) 12% (D2) de double peine sur l'annuité de crédit conso
<i>Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?</i>	€0/an (D1) €35/an (D2) en moyenne sur l'annuité d'un accédant	€45/an (D1) €50/an (D2) pour un prêt de €100k sur 25 ans	€15/an (D1) €20/an (D2) pour un prêt de €2k sur 2 ans	€40/an (D1) €65/an (D2) pour un prêt de €2k sur 2 ans
<i>Qui sont les ménages du D1 concernés ?</i>	Les ménages accédant à la propriété 7% (D1) 10% (D2)	Les ménages accédant à la propriété 7% (D1) 10% (D2)	Les ménages ayant recours à un crédit à la consommation 13% (D1) 13% (D2)	Les ménages ayant recours à un crédit à la conso. pour trésorerie 12% (D1) 12% (D2)

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1 €240/an

1.2%

€50/an

D2 €305/an

1.3%

€50/an

Budget 2022 en dépenses de santé (reste-à-charge)

Poids dans le budget total

Double peine moyenne¹

Les ménages pauvres qui ne bénéficient pas de complémentaire santé font face à une double peine importante pouvant s'élever à €575/an (D1) et 1355€ (D2)

Doubles peines identifiées

Absence de complémentaire

Renoncement aux soins

A combien s'élève la double peine ?

240% (D1) 445% (D2)
de double peine sur le reste à charge

Non quantifiable

Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?

€575/an (D1) €1355/an (D2)
Pour un ménage sans complémentaire santé

Impact sur la qualité de vie et générateur d'un surcoût de soin dans le futur

Qui sont les ménages du D1 concernés ?

Les ménages n'étant pas couverts par une complémentaire santé par contrainte

Entre 20 et 30% des ménages les plus pauvres

11% (D1) 6% (D2)

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1	€94/an	0.5%	€35/an
D2	€114/an	1.3%	€10/an

Budget moyen 2022
en gros appareils
électroménagers

Poids dans le
budget total

Double peine
moyenne¹

L'absence de lave-linge pour cause financière ou de logement trop petit est génératrice d'une très forte double peine (jusqu'à €250 par an) mais pour un nombre limité de ménages

*Doubles peines
identifiées*

Absence de lave-linge

*A combien s'élève la
double peine ?*

335% (D1) 335% (D2)

de double peine sur les dépenses
liées au lave-linge

*Quel équivalent
monétaire pour un
ménage concerné ?*

€250/an (D1) €250/an (D2)

pour un ménage utilisant la laverie
2x par semaine

*Qui sont les
ménages du D1
concernés ?*

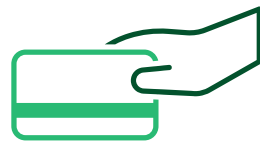
Les ménages n'ayant pas de lave-linge à domicile par contrainte

15% (D1) 4% (D2)

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1	€114/an	0.6%	€15/an
D2	€131/an	0.6%	€15/an

Budget moyen 2022
en services financiers

Poids dans le
budget total

Double peine
moyenne¹

Les ménages pauvres font face à davantage d'incidents bancaires et échappent moins souvent aux frais facturés par les banques

*Doubles peines
identifiées*

Accidentalité des
frais d'incidents

Probabilité
d'échapper aux frais

*A combien s'élève la
double peine ?*

8% (D1) 10% (D2)

de double peine sur les frais
bancaires (totaux)

1,6% (D1) 1,9% (D2)

de double peine sur les frais
bancaires (totaux)

*Quel équivalent
monétaire pour un
ménage concerné ?*

~€20/an (D1) ~25€/an (D2)

~€5/an (D1) ~5€/an (D2)

*Qui sont les
ménages du D1
concernés ?*

Les ménages utilisant
un découvert non
autorisé par accident

19% (D1) 19% (D2)

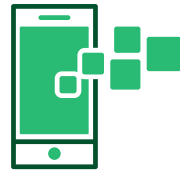
Les ménages qui se
retrouvent en situation
d'incident bancaire

29% (D1) 29% (D2)

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1	€647/an	3.2%	€5/an
D2	€657/an	2.8%	€3/an

Budget moyen 2022
en services de
communication

Poids dans le
budget total

Double peine
moyenne¹

La double peine moyenne sur les télécoms est limitée mais peut être considérable pour des ménages contraints de souscrire à des offres défavorables

Non inclus dans le calcul de la double peine moyenne

	Offre subventionnée	Carte prépayée	Changement de forfait
A combien s'élève la double peine ?	5% (D1) 5% (D2) de double peine sur les services de communication	33% (D1) 33% (D2) de double peine sur les services de communication	17% de double peine
Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?	€25/an (D1) €25/an (D2) par forfait	€185/an (D1) €185/an (D2) pour un utilisateur de carte consommant 5Go	€50/an Variable selon le forfait
Qui sont les ménages du D1 concernés ?	Les ménages ayant recours à une offre subventionnée avec téléphone par manque de trésorerie ou par biais cognitif 4% (D1) 4% (D2)	Les ménages utilisant une carte prépayée par contrainte 2% (D1) 2% (D2)	Aucune estimation à date

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total



Aperçu en chiffres pour un ménage du premier décile (D1) ou du deuxième décile (D2)



D1 €3,290/an

16.2%

€10/an

D2 €3950/an

17.1%

€9/an

Budget moyen 2022
en alimentation
(hors alcool & tabac)

Poids dans le
budget total

Double peine
moyenne¹

Les ménages pauvres qui achètent en commerce de proximité le font plus probablement par contraintes et subissent une double peine pouvant aller jusqu'à €600/an

Doubles peines identifiées

Contrainte de faire ses courses en commerce de proximité

A combien s'élève la double peine ?

15% (D1) 15% (D2)

de double peine sur les dépenses d'alimentation

Quel équivalent monétaire pour un ménage concerné ?

~€495/an (D1) ~€595/an (D2)

pour un ménage faisant systématiquement ses courses en commerce de proximité

Qui sont les ménages du D1 concernés ?

Les ménages faisant leurs courses en commerce de proximité par contrainte

37% (D1) 29% (D2)

La nature contrainte de l'achat en commerce de proximité est déterminée à partir des réponses au sondage qualitatif conduit par l'Action Tank auprès des ménages en situation de pauvreté. Ces réponses sont ensuite rebasées sur les données de l'INSEE d'achat en commerce de proximité

1. La double peine moyenne est pondérée par le poids de chaque sous-poste de dépense dans le budget moyen ainsi que par la prévalence de la double peine parmi les ménages du premier décile ou du deuxième décile, c'est pourquoi la somme des "équivalents monétaires" peut différer du total

Le niveau moyen de double peine ne reflète pas l'hétérogénéité des profils et des situations qui peut conduire à une pénalité beaucoup plus importante

Loyer - effet de surface



Sophie est locataire d'un appartement T1 de 30m²

Son loyer est de €15/mois par m² (vs. €10.4/m² pour un T3) soit €5,400 à l'année avant les aides. Au prix d'un T3, elle aurait payé €3,744. Elle subit donc une double peine de €1650/an, soit 30% sur son loyer

Mobilité - frais d'entretien



Kylian est propriétaire d'un véhicule d'occasion de plus de 15 ans

Son véhicule lui a coûté €1,200 en frais d'entretien et de réparation cette année. Avec un véhicule de 10 ans d'ancienneté, il aurait payé autour de €400 en moins, soit 33% de ses frais d'entretien

Energie - mauvaise isolation



Emma vit dans un logement passoire thermique (DPE G) de 40m²

Son logement requiert 520 kWh/m² par an. Un logement équivalent "médian" (entre D et E) nécessite 248 kWh/m², soit une double peine de 110% sur sa facture énergétique (iso-température et iso-surface) soit jusqu'à €800/an (sans restriction)

Assurance auto - localisation



Pierre vit à Bobigny et a souscrit une assurance automobile "intermédiaire"

Son assurance automobile pour une Clio de 2008 lui coûte €400/an avec un bonus maximum à 0.5%. En vivant dans Paris 14^{ème}, son assurance lui aurait coûté €350/an, soit une double peine de €50 (15%)

Emprunt immobilier - taux



Estelle a souscrit à un emprunt immobilier de €100k sur 25 ans

Son taux d'intérêt est égal au taux d'usure de l'époque soit 2.9%, elle rembourse une annuité de €5,450. Au TAEG moyen, son annuité s'élèverait à €5,100 soit €350 de double peine (7%)

Santé - pas de complémentaire



Henri est retraité et n'est couvert par aucune complémentaire santé

Sans complémentaire, ses dépenses de santé s'élèvent à €5,000 et son reste à charge à €1,100 après remboursement par l'assurance maladie. Avec complémentaire, son reste à charge aurait été de €300 soit près de €800 de double peine

Note: les situations choisies permettent d'illustrer la magnitudes des doubles-peines aux extrémités de la distribution. Elles supposent que les personnes concernées n'adaptent pas leur consommation en réduisant/renonçant à leur consommation (par exemple via moins de chauffage, pas de réparation du véhicule ou renoncement aux soins, etc.)

Table des matières

Résumé exécutif

Définition et méthodologie

Contexte de l'étude

Analyse de la double peine par poste de dépenses

➤ Leviers de réduction de la double peine

Des mécanismes de soutien existent pour certains postes de dépenses et permettent de réduire les dépenses des ménages pauvres



Aides aux logements ciblées sur les premiers déciles de niveau de vie (jusqu'à 14% de leur revenu disponible pour le D1)
Accès aux logements sociaux mais conditions de ressources plus larges et dispositif moins ciblé sur les faibles revenus



Gel des loyers pour les passoires thermiques depuis août 2022
Chèques énergies, dispositif ciblé avec plafond proche du seuil de pauvreté (chèque exceptionnel moins ciblé)
MaPrimeRénov'Bleu pour les propriétaires/locataires modestes



Assurance - des initiatives de collectivités qui collaborent avec des assureurs pour proposer une offre "*au meilleur prix et aux garanties avantageuses*" sous conditions de revenus (par exemple, la Ville de Paris sur l'assurance habitation ou la Région Ile-de-France sur la complémentaire santé)



Gratuité des transports en commun (ou réduction) dans certaines agglomérations selon le niveau de vie ou statut professionnel (chômeurs, bénéficiaires des minimas)
Club Mobilité avec solutions d'achat ou de LOA pour véhicule neufs adossées à un microcrédit à taux avantageux



Prêt à taux zéro pour achat de logement neuf ou à réhabiliter jusqu'à 20% du coût de l'opération (plafonnée)
Prêt Action Logement pour un montant maximum de €40k
Prêt Accession Sociale mais taux proche du taux d'usure



Telecom - aucun mécanisme de soutien public identifié
Forfait solidaire proposé par certains opérateurs



Complémentaire Santé Solidaire (CSS) gratuite ou avec participation financière - attribution automatique à tous les allocataires du RSA depuis 2022
Réforme 100% santé pour limiter le reste-à-charge



Equipement - aucun mécanisme de soutien identifié



Plafonnement des frais bancaires pour les clients fragiles
Offre "client fragile" accessible aux personnes identifiées (fichier d'incidents de remboursement/chèque) - recours encore assez faible utilisé par c.20% des personnes éligibles



Aide alimentaire via banque alimentaire et épicerie solidaire
Chèques alimentaires à partir de 2024 dans le cadre du programme "Mieux manger pour tous"
Réductions spécifiques (5% d'avantage petit budget sous conditions) ou **offre adaptée** (fruits & légumes à €1)

De nouveaux leviers pourraient être développés par les entreprises et le secteur public pour minimiser la double peine à la racine (1 / 3)



Logement (loyer & énergie)



Assurances



Leviers privés

- (Energie) **Développer des offres de gaz avec des plages d'abonnement intermédiaires** ("5MWh-9MWh" par exemple)

Leviers réglementaires

- (Energie) **Limiter le reste à charge des ménages pauvres dans le cadre de MaPrimeRénov'** (prévu dans le cadre de l'évolution de MaPrimeRénov en 2024)
- (Loyer) **Réduire le taux de non-recours à l'APL** (37% en moyenne mais 72% pour les étudiants par exemple)
- (Loyer) **Réduire l'impact du nombre de pièces dans la détermination du loyer max. "encadré"** (limiter l'écart entre T1-T4 pour le loyer de référence au m² utilisé comme base de calcul)
- (Loyer) **Poursuivre le renforcement du dispositif de garantie Visale** pour limiter l'effet d'exclusion dans le parc locatif privé

- **Créer des produits avec niveaux de service adaptés** (garantie contre les "coups durs") et retrait de certaines garanties moins pertinentes (vol d'affaires personnelles, déménagement, etc.)
- **Construire des contrats avec des CGV simples et transparentes**
- **Adapter les modalités de paiement** (échelonnage/décalage des primes, cagnotte ou cash back pour les bons comportements)
- **Réfléchir à des nouveaux canaux de distribution** avec les marques appréciées par la population ciblée

- Travailler sur **des initiatives de place** avec des assureurs privés pour couvrir les populations mal couvertes
- **Mettre à un cadre fiscal avantageux pour une couverture IARD** des salariés modestes prises en charge par l'employeur (porté par France Assureurs)
- **Réfléchir à la libéralisation du recours au gré à gré** en indemnisation de sinistre pour faire baisser les primes (dispositif porté par France Assureurs)
- Règlementation plus protectrice des ménages pauvres, par exemple via la **limitation de la surprime relative à la sinistralité du lieu d'habitation**/stationnement (diminuer le poids de la localisation dans le calcul des primes)

De nouveaux leviers pourraient être développés par les entreprises et le secteur public pour minimiser la double peine à la racine (2/3)



Emprunt



Telecom



Santé



Leviers privés

- **Renforcer la communication et le déploiement** des initiatives privées (spécifique à chaque banque)
- **Afficher le prix total payé** sur la durée d'engagement
- **Renforcer la communication** autour des offres inclusives
- Non identifié à date

Leviers réglementaires

- **Renforcer les prêts à taux zéro ou le prêt Action Logement** pour les ménages les plus fragiles (montant maximum augmenté, remboursement +/- partiel sous condition d'évolution des ressources)
- **Rétablir une forme de prime accession**
- **Sensibiliser sur les risques et conséquences du crédit à la consommation** pour lutter contre le manque d'information
- Améliorer la visibilité des **simulateurs d'habitudes de consommation** pour connaître la quantité de données nécessaire chaque mois et le type de forfait adapté (organisme public ou associatif)
- **Assurer des campagnes de sensibilisation ciblées pour la souscription à la CSS** (particulièrement chez les chômeurs, catégorie pour laquelle le taux de non-couverture est le plus élevé)
- **Relever le plafond de ressources pour bénéficier de la CSS gratuite** au seuil de revenu du D1

De nouveaux leviers pourraient être développés par les entreprises et le secteur public pour minimiser la double peine à la racine (3/3)



Mobilité



Frais bancaires



Alimentation & équipement



Leviers privés

- **Renforcer les dispositifs d'accès à la propriété existants** (par exemple Club Mobilité) et favoriser leur passage à l'échelle
- **Réfléchir aux modalités de l'offre client fragile pour la rendre plus attractive /adaptée** au profil des ménages pauvres (découvert, nombre de transactions, etc.)
- **Renforcer la communication** sur les offres pour client fragile pour limiter le taux de non-recours
- **(Équipement) Développer un leasing accession à taux zéro pour le lave-linge** avec paiement étalé sur plus que 4 échéances
- **(Alimentation) Développer une offre de livraison à domicile** avec montant minimal du panier et tarification des frais de livraison adaptés au profil des ménages pauvres

Leviers réglementaires

- **Faciliter l'accès à la propriété pour des véhicules neufs** peu consommateurs ou électriques (leasing accession) - *en cours de construction entre acteurs publics et privés*
- **Généraliser les critères d'éligibilité au statut de client fragile** sur la base des revenus pour harmoniser les pratiques entre les banques
- **Renforcer la communication sur les risques et coûts** associés au dépassement de découvert
- **(Équipement) Mettre en place des laveries solidaires** dans les quartiers défavorisés avec tarification avantageuse sous conditions de revenus

Disclaimer

The services and materials provided by Boston Consulting Group (BCG) are subject to BCG's Standard Terms (a copy of which is available upon request) or such other agreement as may have been previously executed by BCG. BCG does not provide legal, accounting, or tax advice. The Client is responsible for obtaining independent advice concerning these matters. This advice may affect the guidance given by BCG. Further, BCG has made no undertaking to update these materials after the date hereof, notwithstanding that such information may become outdated or inaccurate.

The materials contained in this presentation are designed for the sole use by the board of directors or senior management of the Client and solely for the limited purposes described in the presentation. The materials shall not be copied or given to any person or entity other than the Client ("Third Party") without the prior written consent of BCG. These materials serve only as the focus for discussion; they are incomplete without the accompanying oral commentary and may not be relied on as a stand-alone document. Further, Third Parties may not, and it is unreasonable for any Third Party to, rely on these materials for any purpose whatsoever. To the fullest extent permitted by law (and except to the extent otherwise agreed in a signed writing by BCG), BCG shall have no liability whatsoever to any Third Party, and any Third Party hereby waives any rights and claims it may have at any time against BCG with regard to the services, this presentation, or other materials, including the accuracy or completeness thereof. Receipt and review of this document shall be deemed agreement with and consideration for the foregoing.

BCG does not provide fairness opinions or valuations of market transactions, and these materials should not be relied on or construed as such. Further, the financial evaluations, projected market and financial information, and conclusions contained in these materials are based upon standard valuation methodologies, are not definitive forecasts, and are not guaranteed by BCG. BCG has used public and/or confidential data and assumptions provided to BCG by the Client. BCG has not independently verified the data and assumptions used in these analyses. Changes in the underlying data or operating assumptions will clearly impact the analyses and conclusions.



[bcg.com](https://www.bcg.com)